

AÉROCLUB. Une charte de bonne conduite avec les associations environnementales

« Pour nous, ce jour est très important ainsi que pour toutes les associations environnementales qui étaient dans ce combat avec nous » a souligné Yvon Madec, président de Rendez-nous le silence dans le Trégor (RNLST).

En effet, le mois prochain, cela fera trois ans qu'a été lancée une discussion avec la mairie et les riverains du Rusquet qui se plaignaient du bruit et des nuisances occasionnés par l'activité aéronautique de l'aéroport et notamment celle du largage de parachutistes.

Une première charte avait bien été créée en 2019 avec la commission consultative de l'environnement, mais les associations la trouvant insatisfaisante et imprécise, avaient refusé de la signer. « L'Aéroclub de la côte de Granit rose (ACCG) était absent de cette charte et il nous fallait trouver un compromis entre le bruit et les riverains ».

L'aboutissement d'un dialogue

Un dialogue s'est poursuivi et vendredi, une charte de bonne conduite entre l'ACCG et les



La charte de bonne conduite a été signée vendredi par Thibault Chattard-Gisserot (ACCG), Yvon Madec (RNLST), Yvelinne Lechenne (CLCV), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Nicolas Feat (Collectif 22300 Pacte transition). Absent pour la photo : Jean-Claude Feru (LPO).

riverains de l'aéroport a été signée. « Je suis ravi de signer cette charte. C'est l'aboutissement d'un dialogue entamé avec mes prédécesseurs. Elle montre que le dialogue est possible entre les utilisateurs de l'aéroport et les riverains » a déclaré Thibault Chattard-Gisserot, nouveau président de l'ACCG.

Rédigée avec ACCG et quatre associations environnementales,

Rendez-nous le silence dans le Trégor (RNLST), la CLCV, la LPO et le Collectif 22300 Pacte transition, cette charte voit l'ACCG s'auto-discipliner afin de limiter les nuisances créées : pas de tours de piste entre 12 h 30 et 14 h et au-delà de 19 h, ni après 12 h 30 les dimanches et jours fériés, ou en cas de pollution atmosphérique, et enfin, une activité tours de piste nocturnes limitée à 30 jours par an.

« Cette signature doit servir d'exemplarité et doit être porteuse de fruits vis-à-vis du syndicat. Elle doit être exemplaire également vers les autres, comme l'association 7^e Ciel, qui a une activité répétitive, ou encore l'aéroport de Lannion ».

Bientôt un avion électrique

L'espoir renaît pour les riverains : « Nous avons-nous aussi des efforts à faire, de tolérance et on le saura d'autant que des efforts seront faits par nos partenaires ».

Tous souhaitent continuer à dialoguer. « Les autorités de tutelle, État et élus peuvent faire mieux » estime Yvon Madec.

Par ailleurs, un avion électrique devrait faire son apparition dans le ciel lannionnais. « Cela va prendre du temps mais cet avion, que nous espérons bientôt présenter, devrait régler les problèmes de tours de piste. On améliore l'environnement avec ces progrès » conclut Joël Letessier, trésorier de l'ACCG.